

CAPA DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION



DES ÉLUS QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

Les commissions administratives paritaires ont en charge la gestion individuelle des carrières des personnels.

Dans ces commissions, les élus du Sgen-CFDT interviennent pour contrôler les décisions de l'administration, défendre les collègues et faire évoluer les textes et règlements afin d'obtenir une véritable reconnaissance du travail des personnels et une amélioration de leurs conditions d'exercice.

Partout, les élus du Sgen-CFDT agissent pour une défense individuelle et collective qui soit équitable, efficace, transparente et sans clientélisme.

En élisant des représentants CFDT, vous faites le choix d'une organisation implantée dans l'ensemble de la Fonction publique et qui sait se faire entendre dans le cadre des négociations fondamentales pour l'avenir de votre statut.

<http://www.electionseducation2014.fr>

Du 27 novembre
au 4 décembre 2014,
je vote Sgen-CFDT !



TRANSFORMER LE METIER

Négociations Métiers 2014, le Sgen-CFDT obtient :

- ▶ seule organisation à réclamer et obtenir l'ISOE part fixe pour tous les CPE à la rentrée 2015, revalorisation salariale et rôle reconnu dans le suivi et l'orientation des élèves
- ▶ la reconnaissance de sa qualité de responsable de la vie scolaire
- ▶ son positionnement en tant que membre de l'équipe pédagogique: il n'est donc pas membre de l'équipe de direction !
- ▶ pas de remise en cause des 35h

Le Sgen-CFDT revendique toujours :

- ▶ la part variable de l'ISOE pour reconnaître des conditions particulières d'exercice du métier (internat, effectifs d'élèves suivis à partir de 350, prise en charge volontaire de missions de l'adjoint au chef d'établissement lorsqu'il n'y en a pas...)
- ▶ que le CPE ne soit plus membre de droit du CA, qu'il puisse se faire élire s'il le souhaite

<http://www.electionseducation2014.fr>

CONDITIONS DE TRAVAIL-RÉMUNÉRATION

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ la prévention et le traitement des risques psychosociaux par la mise en place d'une réelle médecine du travail par la création de postes de médecins de prévention permettant une réelle prise en charge de la santé des agents
- ▶ l'augmentation du point d'indice
- ▶ la revalorisation de l'ensemble de la grille

NOTRE ACTION DANS L'ACADEMIE

La création du Comité technique académique en 2011 a mis fin au tête-à-tête corporatiste entre le syndicat ultra-majoritaire chez les CPE et l'administration. Cela a permis :

- ▶ plus de transparence dans les décisions de l'administration
- ▶ une meilleure information de tous les CPE
- ▶ de traiter les dossiers touchant les CPE dans un cadre plus large, comme la question des postes et celle du réseau des établissements.



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX**